

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2025/26

Famille :

Ce règlement doit permettre à chacun, enfant, enseignant, surveillant et parents de collaborer à l'oeuvre éducative où chacun a sa part de responsabilité. Il repose sur les principes énoncés dans la charte éducative de confiance signée précédemment .

HORAIRES DES COURS:

De la maternelle jusqu'aux CE2 le matin : 8h40/12h00 et l'après-midi : 13h30/16h25

En CM1-CM2 le matin: 8h40/ 12h10 et l'après- midi: 13h40/ 16h25

Pour que les cours commencent bien à l'heure, il est indispensable que les enfants arrivent 5 minutes avant la classe.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires.

Jours de classe: lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Comme les années passées, l'équipe enseignante proposera des temps d'aide personnalisée pour aider les enfants de manière ponctuelle. Ces séances auront lieu le midi ou le soir.

ARRIVEE ET SORTIE DES ENFANTS:

Les enseignantes prennent en charge les élèves à partir de **8h30 heure d'ouverture du portail**.

Les élèves qui déjeunent à l'extérieur doivent revenir impérativement **après 13h25**. En effet, le personnel de la cantine surveille seulement les enfants déjeunant à la cantine soit de 12h10 à 13h25.

La sortie est à 16h25. A **16h30**, tous les élèves encore présents vont à la garderie. Aucun enfant ne doit attendre sur le trottoir. Tout enfant autorisé par ses parents à quitter seul l'école doit avoir un mot d'autorisation écrit sur éducartable ou une autorisation à l'année signée dans la fiche de renseignements.

Nous attirons votre attention sur le port du casque rendu obligatoire en vélo pour les enfants de moins de 12 ans. En application de la mesure n°16 du comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, le décret, paru au JO du 22 décembre 2016 est entré en application à partir du 22 mars 2017. Cette mesure a été mise en vigueur afin de réduire les risques de traumatismes crâniens des enfants de moins de 12 ans au guidon de leurs vélos comme passagers. Dans ce même souci, en cas d'absence de casque les élèves ne seront pas autorisés à sortir de l'école avec leur vélo. Nous demandons également à ce que les enfants portent un gilet jaune.

LIENS AUX FAMILLES :

Les enseignantes sont présentes à la sortie le soir. Vous pouvez leur parler à ce moment- là. Pour un questionnaire plus particulier, il est préférable de prendre rendez- vous. Au cours de la première période, une réunion d'informations aura lieu dans chacune des classes.

Un temps de rendez-vous avec l'enseignante sera proposé au cours de l'année. Dans le cas de parents séparés, nous demandons la présence des deux parents lors de ce rendez-vous. Dans cette situation, nous ne proposons pas de temps de rencontre séparément. Nous vous rappelons que ces temps d'échange sont nécessaires pour garder un lien de confiance avec l'équipe enseignante toujours au profit des apprentissages de votre enfant.

En revanche tout manquement de civisme ou toute agression à l'égard d'une enseignante pourra conduire à une rupture du contrat de scolarisation de votre enfant. Il en va de la responsabilité de chacun de préserver un climat constructif et serein au sein de l'établissement pour le bien être de vos enfants et la progression dans les apprentissages. C'est sur les principes de la charte de confiance que nous posons le cadre d'une relation constructive propice aux apprentissages.

CANTINE: (voir règlement cantine)

La cantine est un service proposé par l'OGEC avec le prestataire Convivio dans le respect de la loi Egalim (produit bio-label-HQE) Les enfants déjeunent dans un réfectoire à l'école sous mode de self à partir du CP. Le prix du repas était fixé à **5€** pour l'année 2025/26. Il sera actualisé en Septembre pour l'année 2026/27. Les repas sont à commander ou annuler 3 jours avant à l'adresse mail suivante : cantine.ecole.smarie@orange.fr et les paiements se font par prélèvement ou par chèque.

Pour les enfants nécessitant un PAI en fonction des restrictions, Convivio ne pourra pas toujours proposer un repas adapté. Dans ce cas l'école propose que l'enfant apporte son repas et une participation forfaitaire de 2€ lui sera facturée pour participer au coût salarial et au coût des énergies fluides mis à disposition pour le service de cantine.

GARDERIE:

Un service de garderie est assuré par la commune à partir de 7h00 le matin et le soir de 16h30 à 19h00 le soir. Les trajets de l'école à la garderie (100 mètres sur chemin sécurisé matin et soir) sont assurés par le personnel encadrant de la commune. La facturation se fait par la perception de Baugé en Anjou. Pour les inscriptions s'adresser directement à la mairie sur le site : <https://www.maze-milon.fr> rubrique jeunesse éducation.

TARIFS 2025/2026:

Rétributions scolaires mensuelles:

Pour le règlement, deux possibilités vous sont proposées, le prélèvement automatique ou le paiement par chèques ou espèces. Nous vous proposons un tarif de base et un tarif solidaire pour les familles qui souhaitent soutenir la gestion financière de notre école.

Les rétributions sont payables sur 12 mois. Même s'il n'y a pas d'école en juillet et en août, l'OGEC doit payer des frais fixes : paies des salariées, loyer, dépenses d'énergies.....

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tarif de base Année 2025/2026	35 euros/ mois	60 euros/mois	70 euros/mois
Tarif solidaire Année 2025/2026	40 euros/ mois	80 euros/ mois	105 euros/ mois

Le paiement des frais scolaires se fera par prélèvement automatique au 5 du mois. Un RIB/IBAN vous est demandé dans les documents de rentrée pour que le prélèvement soit effectif au début du mois de septembre.

ASSURANCES:

Vous devez assurer chacun de vos enfants scolarisés **pour les accidents qu'il peut provoquer** (responsabilité civile), chez votre assureur, il doit alors vous fournir une attestation stipulant la mention **responsabilité civile**, **En ce qui concerne l'individuelle accident** l'école y souscrit pour votre enfant auprès de la Mutuelle Saint-Christophe pour la somme de 10,50€. **Attention, cette assurance couvre l'individuelle accident seulement, pour la responsabilité civile vous devrez la demander à votre assureur.**

Par ailleurs, les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux (couteaux, briquets...), d'argent, de bijoux... L'école décline toute responsabilité dans le cas de perte ou de détérioration de ces objets personnels.

JEUX SUR LA COUR:

Par mesure de sécurité :

Il est strictement interdit de monter debout sur les bancs et tables qui ont été disposés sur la cour.

Dans la cour de Cycle 3 les élèves ne doivent pas se suspendre à la cage de foot.

La structure du cycle 2 est accessible à partir du CP.

Les jeux et effets personnels apportés à l'école restent sous la seule responsabilité de votre enfant et ne doivent pas avoir une valeur quelconque.

EDUCARTABLE:

Chaque élève se verra remettre en début d'année des codes d'accès à educartable. Il est l'instrument de dialogue entre la famille et l'école. Pensez à le regarder tous les soirs pour que l'on reste en lien.

MALADIE ET MEDICAMENTS:

Les enseignants et le personnel ne sont pas autorisés à dispenser un traitement même sur présentation d'une ordonnance. Seuls les élèves ayant un PAI (projet d'accueil individualisé) peuvent prendre leur traitement au sein de l'école. Demandez à votre médecin de répartir les prises de médicaments entre le matin et le soir.

En cas de maladie contagieuse (conjonctivite, impétigo, scarlatine, rougeole, rubéole, oreillons, coqueluche, ...) votre enfant ne pourra revenir à l'école qu'avec l'avis de votre médecin. Vous devrez nous fournir un certificat médical.

Un enfant malade (avec des symptômes de fièvre, de vomissements...) ne peut être scolarisé. Il est important pour lui de lui trouver un mode de garde.

Voici les coordonnées pour faire la demande d'un PAI auprès du Dr Adeline CHERRIER, médecin éducation nationale
Centre médico-scolaire 7, rue Lebas – 49000 Angers

Tél : 02 41 33 02 01 / mail : cms.angers49-1@ac-nantes.fr

ABSENCE:

Lorsque votre enfant est malade, il est indispensable de prévenir l'école si vous n'y mettez pas votre enfant à cette adresse : secretariat.ecole.smarie@orange.fr ainsi que son enseignante via educartable.

Il est important de savoir que **l'école est obligatoire à partir du moment où l'enfant y est inscrit (même en maternelle). Toute absence injustifiée dépassant 4 demi- journées par mois doit être signalée par le chef d'établissement à l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

HYGIENE

Chaque enfant doit veiller à arriver à l'école dans une tenue propre et correcte (pas de jupe trop courte, pas de tongs...). **Nous demandons aussi aux parents de surveiller très régulièrement les têtes des enfants** afin d'éviter les invasions de poux.

VETEMENTS ET CHAUSSURES DE SPORT:

Tous les vêtements qui s'accrochent aux vestiaires **doivent être marqués au nom de l'enfant**. Trop de vêtements ne retrouvent pas leur propriétaire!

Il est indispensable aux élèves d'avoir une paire de chaussures de sport pour aller dans la salle de sport. Celles qui servent au trajet peuvent être humides ou sales.

Chaque enfant pense donc à apporter ses chaussures dans un sac le jour de la séance de sport et à porter également une tenue adaptée.

REGLEMENT ET COMPORTEMENT: à voir avec l'équipe

Chaque enfant recevra un Code de Vie en début d'année, ce dernier sera transmis aux familles et devra être signé par l'élève et ses parents. Nous comptons sur chacun pour que toutes les règles soient respectées et pour que la vie dans l'école, tous ensemble, soit la plus agréable possible.

SECURITE:

Vous avez un grand parking à disposition pour vous garer. Attention à bien respecter les emplacements pour cela et de respecter cette règle pour la sécurité de tous ! Attention à bien réguler votre vitesse sur ce parking.

PHOTOS

A l'occasion de manifestations organisées par l'école (sorties, kermesse...). Nous vous rappelons que vous n'êtes pas autorisés ni à publier ces photos sur les réseaux sociaux sans un accord des parents de chaque élève concerné ni sur whatsapp, ni à les diffuser.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES:

L'assemblée générale des associations (OGEC et APEL) aura lieu en septembre. Elle permet à chacun de connaître le fonctionnement et le système de gestion de l'école. Vous serez tous conviés en temps et en heure à cette réunion. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette invitation. Pensez que l'école de votre enfant ne peut pas fonctionner sans l'investissement de parents bénévoles !

Votre aide sera demandée à plusieurs reprises au cours de l'année pour installer des tables, des chaises, monter des tentes ou aux matinées travaux. C'est le concours de chacun qui permettra de garder un dynamisme fort au sein de notre établissement. C'est une des caractéristiques de nos écoles catholiques que de fédérer lors de temps forts à l'école. Toutes les familles doivent se sentir concernées et impliquées dans la vie de l'école. C'est aussi et surtout l'occasion de créer du lien entre parents et de proposer des idées nouvelles.

PRESIDENT de L'OGEC: Monsieur Benoit BOULET
O.G.E.C: Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique

PRESIDENTE de L'APEL : Madame Aurélie BEAUSSIER
A.P.E.L: Association des Parents de l'Ecole Libre

Date et signature du père :	Date et signature de la mère :

COMMUNAUTE EDUCATIVE 2024-2025

CHEFFE D'ETABLISSEMENT: Madame PERDRIAU Aurore

SECRETAIRE : Mme Emmanuelle MOTAIS

Classe de Marion AUDEON Avec Mme Elvina HUMEAU asem	8TPS– 16 PS
Classe d'Anaïs BAUDET et Hélène ALLAIS le mardi Avec Mme Emilie TUSSEAU asem	5 PS – 21 MS
Classe de Stéphanie LELARGE Avec Mme Françoise PALMIER asem	27 GS
Classe de Christèle CORON CHARLEMAGNE Avec Mme ELISABETH PARIS asem	12 GS-12 CP
Classe de Céline RICHOMME remplacée par Amandine CHARDON Et de Niels LABOVE le jeudi	17 CP- 5 CE1
Classe de Laurine TIGNON Remplacéed par Matthieu HEDIR	25 CE1
Classe de Léa GIRARD	6 CE1 -16 CE2
Classe de Delphine DEFOIS	25 CE2
Classe de Fabienne LEBAS	24 CM1
Classe de Louise SIONNEAU	12 CM1 – 10 CM2
Classe de Katia BESSON le jeudi et le vendredi Et de Aurore PERDRIAU le lundi et le mardi	24 CM2
Enseignantes Spécialisées Anne THIRION et Catherine Gerzain	

PERSONNEL DE RESTAURATION, DE SURVEILLANCE et AGENTS D'ENTRETIEN:

Mme Cindy GAUTRAY, Mme Elvina HUMEAU, Mme Marie-Françoise LEGUELLAF, Mme Anita MAOLE, Mme Corinne PILLET, Mme ZAVHORODNIA Valentina et personnel ETAP.

AESH : Céline COUE et Tiffany HOUARD

PRESIDENT de L'OGEC : Monsieur Benoît BOULET **O.G.E.C:** Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique

PRESIDENTE de L'APEL: Madame Aurélie BEAUSSIER **A.P.E.L:** Association des Parents de l'Ecole Libre

L'Association d'Éducation Populaire.

Cette association est propriétaire de l'établissement et selon un bail spécifique, un commodat, elle loue les locaux et assure les investissements immobiliers. Le chef d'établissement, membre de droit assure le lien entre l'O.G.E.C et l'A.E.P.

PRESIDENTE de l'association propriétaire l'AEP : Madame Myriam THIBAUDEAU

L'A.S.A.P.E.M

L'Association des Anciens Parents et Élèves de l'école Ste Marie a pour buts :

Le maintien et le développement de liens entre les anciens parents, élèves et amis de l'école

Le maintien et le développement de liens entre les parents d'aujourd'hui et d'hier.

Le soutien à l'école par une participation libre aux activités de l'école et de ses associations.

La sauvegarde de la mémoire de l'école.